

N ° 038/2023

**MAIRE DE CAVALAIRE-SUR-MER****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>29</b>	<b>28</b>	27

L'an deux mille vingt trois le **30 MARS A 19H00**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

en session ordinaire du mois de **MARS**

sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, LE MAIRE.

**PRESENTS :**

Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Jean-Pascal DEBIARD, Sylvie GAUTHIER, Christophe ROBIN, Philippe VANDEVELDE, Anne PODEVIN, Bernard SALINI, Jean-Paul DUBOIS, Brigitte DEFOND, Alain MATYBA, Patrick GUIMELLI, Catherine WYDOOGHE, Stéphane ELUERE, Marie-Céline HUCK, David MARTINS DO CARMO, Luis ROQUE

**PROCURATIONS :**

Ghislaine NAVARRO à Philippe VANDEVELDE, Michel DELATTRE à Anne PODEVIN, Carole MORTIER à Céline GARNIER, Philippe BURNER à Philippe LEONELLI, Sylvie CARATTI à Sylvie GAUTHIER, Martine REAU à Marie-Céline HUCK, Claire GIOVANNONI à Olivier CORNA, Esther ELUERE à Stéphane ELUERE, Louis DEMURGER à Luis ROQUE,

**ABSENTS :** Virginie LENOIR**Secrétaire de séance :** Madame Céline GARNIER

Exécutoire  
A.R.S / Pref du ... 7 AVR. 2023  
Publication du ... 7 AVR. 2023

**VOTE :** UNANIMITE**BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU PARKING GLEIZES - EXERCICE 2023****MONSIEUR LE MAIRE SOUMET AU CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORT SUIVANT :**

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4 et après avoir débattu des orientations budgétaires 2023 lors du Conseil Municipal du 2 mars 2023, le budget primitif annexe du parking Gleizes pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
<b>Fonctionnement</b>	011 - Charges à caractère général	46 800,00		013 - Atténuation de charges		
	012 - Charges de personnel	25 000,00		70 - Produits des services	30 000,00	
	65 - Autres charges de gestion courante	3 000,00		74 - Dotations et participations		
	66 - Charges financières			75 Autres produits de gestion courante		
	67 - Charges exceptionnelles	1 500,00		76 - Produits financiers		
	022 - Dépenses imprévues	2 865,75		77 - Produits exceptionnels		
	023 - Virement à la section d'investissement		20 000,00	002 - Résultat reporté	69 165,75	

042 - Opérations d'ordre entre sections			042 - Opérations d'ordre entre sections		
<b>TOTAL</b>	<b>79 165,75</b>	<b>20 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 165,75</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>99 165,75</b>		<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>99 165,75</b>	

<b>Investissement</b>	20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00		13 - Subventions d'investissement		
	204 - Subventions d'équipement versées			16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
	21 - Immobilisations corporelles	18 000,00		10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 627,00	
	23 - Immobilisations en-cours			165 - Dépôts et cautionnements reçus	600,00	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	600,00				
	001 - Résultats reportés	3 626,35		001 - Résultats reportés		
	020 - Dépenses imprévues	1 000,65		021 - Virement de la section de fonct.		20 000,00
	040 - Opérations d'ordre entre sections			040 - Opérations d'ordre entre sections		
	041 - Opérations patrimoniales			041 - Opérations patrimoniales		
	<b>TOTAL</b>	<b>24 227,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 227,00</b>	<b>20 000,00</b>
	<b>Reste à réaliser N-1</b>			<b>Reste à réaliser N-1</b>		
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 227,00</b>		<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 227,00</b>	
<b>TOTAL DU BP 2023</b>	<b>123 392,75</b>		<b>TOTAL DU BP 2023</b>	<b>123 392,75</b>		

OUI le rapport ci-dessus,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 présenté au Conseil Municipal du 2 mars 2023 ,  
Vu le Budget Primitif 2023 du parking Gleizes ci-annexé,

## LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

### ARTICLE UNIQUE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2023 du parking Gleizes qui s'équilibre comme ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
CAVALAIRE SUR MER  
Les jour, mois et an ci-dessus**

**Le Maire  
Philippe LEONELLI**



**Le secrétaire de séance  
Céline GARNIER**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*